

Repos biologique du bar
**En attendant la mise en
place des mesures retenues
lors du Grenelle,
la FNPPSF s'engage...**

En 2000, la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, que préside avec la passion qu'on lui connaît Jean Kiffer, déposait déjà un manifeste auprès des instances européennes dans le but de protéger le bar pendant la période de reproduction.

Depuis, cette idée a fait son chemin dans le monde de la pêche amateur et sportive et de nombreux pêcheurs professionnels y sont favorables.

La F.N.P.P.S.F. nous a demandé de saluer l'initiative de quelques grands distributeurs consistant à ne plus commercialiser cette espèce pendant la période concernée. Elle invite aussi les consommateurs à adopter une attitude éco-responsable et à ne plus acheter de bar sauvage pendant cette même période. Devant le laxisme et l'indolence des pouvoirs publics, la F.N.P.P.S.F. a décidé, comme elle le fait déjà depuis plusieurs années, de s'engager sans attendre la mise en place des mesures que nous continuons par ailleurs à réclamer.

La F.N.P.P.S.F. appelle donc tous ses adhérents et tous les pêcheurs plaisanciers sportifs ou récréatifs à respecter un repos biologique concernant le bar du 1^{er} février au 15 mars 2011. ■